



Le Coup d'œil municipal

Volume 31

Numéro 1

Décembre 2023, janvier, février 2024



COMMUNICATION

Saviez-vous que...

Voir la page 6.



Marché de Noël Saint-Barthélemy

SAMEDI ET DIMANCHE | 2-3 | 9 HEURES À 16 HEURES

Tous les détails à la page 12

Dans ce numéro :

	Pages
Nouvelles de votre municipalité	2
Affaires municipales	3 - 4
Dates importantes et information	5 - 6
Service de l'urbanisme	7
Service des loisirs	8 - 13
Organismes	14 - 15
MRC de D'Autray et rappel	16 - 19
Calendriers	20

Coordonnées

Adresse : 1980, rue Bonin

Téléphone : 450 885-3511

Télécopieur : 450 836-5220

Courriel : municipalite@saint-barthelemy.ca

Site Internet : www.saint-barthelemy.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 00 à midi (à l'année).

Date de tombée : le lundi 6 février 2024 | Prochaine parution : vers le 1^{er} mars 2024

Nouvelles de votre municipalité

Votre conseil municipal



Robert Sylvestre, maire



Jean-Pierre Morin,
Conseiller # 1



Sylvain Labranche,
Conseiller # 2



François Bertrand,
Conseiller # 3



Anna Adam,
Conseillère # 4



François Bérard,
Conseiller # 5



Claude Jean,
Conseiller # 6

Équipe permanente

Julie Maurice, directrice générale

Isabelle Sylvestre, tech. comptable

Line Hubert, secrétaire-réceptionniste

Mathieu Gagnon, insp. bâtiment et env.

Guyauime Bienvenue, dir. des loisirs

Richard Dumont, chef d'équipe voirie

Carole Hatotte, chauffeur-opérateur

Lise Valois, brigadière

Au moment d'écrire ces lignes « Mère Nature » nous offre un automne qui se déroulait bien jusqu'au mois d'octobre, où une pluie diluvienne nous est tombée dessus (170 millimètres en quelques heures). Cela a provoqué beaucoup de dommages aux propriétés. Il faudra s'y adapter parce que ces épisodes extrêmes sont malheureusement susceptibles de se produire à nouveau.

Certains travaux ont cependant progressé à bon rythme. Mentionnons la réfection de la montée Saint-Laurent entre le rang du Fleuve et le rang du Boulevard au coût de plus de 1 250 000 \$ subventionné à 80 % par le MTMD. De plus, nous procédons actuellement au changement de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Joachim Est. Les travaux progressent bien et nous tentons de réduire au maximum les inconvénients pour les résidents du secteur.

Au niveau du réseau routier, nous rencontrons certaines difficultés à trouver des solutions provoqués par la décision du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), de réduire la capacité portant du Pont Vert à 5 tonnes. Les entrepreneurs de ce secteur qui ont à se déplacer en utilisant ce pont doivent emprunter un long détour par Saint-Cuthbert. Cette déviation de la circulation apporte des dépenses supplémentaires pour le déneigement, le transport et les déplacements de machineries par exemple. Nous avons contacté le MTMD au sujet de ces inconvénients provoqués par leur décision et les coûts supplémentaires engendrés. Nous sommes en attente de leur réponse.

Dans un autre ordre d'idée, nous sommes à la recherche de subventions pour améliorer la patinoire, entre autres au niveau du remplacement des bandes. Cependant, des actes de vandalisme inacceptables se sont encore produits à notre roulotte risquant de pénaliser les gens de se réchauffer et de profiter de la toilette. Cela nous contraint à faire des correctifs non prévus à nos installations.

Malgré ces incidents regrettables, le temps des Fêtes est là et il faut en profiter. Au nom du conseil et de l'ensemble des employés, permettez-moi de vous souhaiter une très bonne période des fêtes et une nouvelle année 2024 remplie de réussite et surtout de bonheur.

*Robert Sylvestre pour le conseil municipal
et pour l'équipe des employés.*

Affaires municipales

Séance ordinaire du 7 août 2023

- Formation de la directrice générale
- Mandat – Services professionnels en architecture
- Audit financier – Programme PRABAM dossier n° 3010546
- Audit financier – Programme FIMEAU dossier n° 2027072
- Site Internet – Mise à niveau loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels
- Avis motion – Règlement n° 709-23 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse
- Appui – Semaine de la sécurité ferroviaire
- Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales
- Déclaration lanauoise pour l'environnement
- Mandat – Étude préliminaire et estimation pour le projet de remplacement de la conduite de fonte grise entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim
- Avis de motion – Règlement n° 708-23 concernant la conformité des installations sanitaires
- Achat – Sulfate ferrique pour l'usine d'épuration des eaux usées
- Achat – Ensemble de rechange pour pompes doseuses UTEP
- Mandat – Service d'enquêteur pour un dossier d'usage prohibé
- Demande de soutien – Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière

Séance ordinaire du 5 septembre 2023

- Mandat – Achat du 665, rang York
- Adoption – Règlement n° 709-23 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse
- Demande d'aide à la voirie locale, volet accélération des infrastructures routières – Réfection de la montée des Laurentides entre le rang Bel Automne et le pont « Vert »
- Achat – Ponceau
- Restriction et limite de charges P-01083 – Montée des Laurentides
- Mandat - Services professionnels de laboratoire de chantier
- PRIMEAU 2023 Volet 2 – Remplacement de la conduite maîtresse d'eau potable en fonte grise entre l'usine de filtration et le rang Saint-Joachim
- Adoption – Règlement n° 708-23 concernant la conformité des installations sanitaires

Affaires municipales

Séance extraordinaire du 25 septembre 2023

- Dépôt et adoption des états financiers de l'année 2022
- Avis de motion – Règlement n° 710-23 régissant le déneigement et l'entretien hivernal du chemin Guertin

Séance ordinaire du 2 octobre 2023

- Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- Dossier litigieux des chemins de desserte de l'A-40
- Nomination – Représentant pour la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.
- Mandat – Services professionnels en génie mécanique/électrique
- Dépôt – Rapport du maire sur les états financiers 2022
- Octroi – Contrat de déneigement et d'entretien hivernal du domaine Labrosse, de la montée Ouest et du chemin Guertin 2023-24, 2024-25 et 2025-26
- Octroi – Contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane, de la montée du Lac Robert (partie municipale) et des installations municipales 2023-2024
- Adoption – Règlement n° 710-23 régissant le déneigement du chemin Guertin
- Décompte progressif n° 10 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – Rang York ouest
- Achat – Madriers de pruche pour réparer le tablier du pont blanc
- Décompte progressif n° 1 – Réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent
- Octroi - Contrat pour la collecte des matières résiduelles ultimes
- Mandat – Nettoyage des réservoirs à l'usine de traitement d'eau potable
- Demande – Partenariat financier pour Place aux jeunes D'Autrany
- Félicitations – Concours littéraire de la MRC de D'Autrany

L'ensemble des procès-verbaux sont disponibles sur notre site Internet.

Prochaines séances ordinaires



Lundi
4 décembre 2023
à 20 heures

Lundi
15 janvier 2024
à 20 heures

Lundi
5 février 2024
à 20 heures

Les prochaines séances ordinaires du conseil seront publiques.
Les portes ouvriront vers 19 h 45. Une fois la salle complète, nous fermerons les portes.

Période des Fêtes

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé
du **jeudi 21 décembre 2023, 16 h 30** au **vendredi 5 janvier 2024 inclusivement**.

Nous serons de retour le **lundi 8 janvier 2024, 8 heures**.

Les employés de la municipalité vous souhaitent de Joyeuses Fêtes!

Calendrier des séances ordinaires 2024

Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu à **20 heures** à la salle municipale,
au centre communautaire (1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy).

Les dates sont sujettes à changement. Restez à l'affût de notre site Internet et de notre page Facebook.

Lundi 15 janvier 2024

Lundi 6 mai 2024

Mardi 3 septembre 2024

Lundi 5 février 2024

Lundi 3 juin 2024

Lundi 7 octobre 2024

Lundi 4 mars 2024

Mardi 2 juillet 2024

Lundi 4 novembre 2024

Mardi 2 avril 2024

Lundi 5 août 2024

Lundi 2 décembre 2024



Calendrier de la MRC de D'Autray de 2024

Les calendriers 2024 arriveront
au bureau municipal vers la
mi-décembre.

Nous vous tiendrons informé de
leur arrivée sur Facebook.

Vous aurez toute l'information concernant les
dates de collecte du recyclage, des déchets et
des putrescibles.



Stationnement interdit

Afin d'éviter un remorquage, un constat
d'infraction ou même une poursuite pénale, nous
vous rappelons de respecter le règlement
municipal stipulant :

**Qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser
son véhicule sur le chemin public entre minuit et
8 heures du matin du 15 novembre au 15 avril
inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la
municipalité.**

Saviez-vous que...

Égouts sanitaires et pluviaux



Lors d'épisodes de pluie torrentielle, comme il est survenu au début du mois d'octobre dernier, il arrive que quelques usagers du réseau d'égout subissent un refoulement d'eau. Cette situation est causée parce que plusieurs résidences utilisent l'égout sanitaire pour leur renvoi d'eaux pluviales et souterraines, occasionnant vite une surcharge dans le réseau.

L'égout sanitaire dessert les immeubles du périmètre urbain de Saint-Barthélemy pour collecter les eaux usées domestiques et les acheminer à l'usine d'épuration, située au sud du village, le long de la montée Saint-Laurent. L'égout est conçu et aménagé pour n'y recevoir que les eaux usées des résidences et des commerces et non les eaux pluviales ou souterraines.

Tout propriétaire a l'obligation d'installer et de maintenir en bon état de fonctionnement des soupapes de sûreté notamment sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou d'infiltration conformément au Code de plomberie du Québec. Qu'en cas de défaut du propriétaire d'installer et d'entretenir de telles soupapes, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout (**Règlement n°455-04, articles 2 et 3**).

Il est de la responsabilité des propriétaires de voir à la séparation de leurs eaux d'évacuation et que les eaux pluviales et souterraines doivent être dirigées vers un fossé, sur le terrain, dans un cours d'eau ou vers le branchement à l'égout pluvial lorsque disponible. **Le branchement à l'égout domestique ne doit, en aucun temps, recevoir des eaux pluviales ou des eaux souterraines (Règlement n°512-10, article 8).**

Vandalisme

Vers la fin octobre, nous avons été à nouveau victime de vandalisme dans la roulotte de la patinoire. Ce n'est pas la première année que nous subissons ce genre d'acte. Voici ce qui a été fait comme grabuge cette fois-ci :

- Défoncer la vitre de la porte (pour entrer dans la roulotte)
- Aggraver les trous dans les murs et dans le plafond.
- Arracher une porte du meuble de lavabo dans la salle de bain.

Nous nous demandons actuellement si nous pourrions ouvrir ou non la roulotte de la patinoire cette hiver. Nous comprenons que ceci est désolant pour les citoyens qui n'ont rien à voir avec le grabuge, mais nous sommes à évaluer si les lieux sont tout de même sécuritaire.



Service de l'urbanisme

Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Dégagement des entrées privées

Concernant la neige qui s'accumule sur les propriétés privées, notamment dans les stationnements, les entrées charretières ou sur les allées d'accès à la propriété, veuillez noter qu'il est interdit de la pousser, de la déposer, de l'amonceler, de la souffler ou de la faire souffler dans la rue, sur le trottoir ou sur toute voie publique, et ce, en vertu de l'article 7.12 du règlement n° 556-13, sous peine d'une pénalité minimale de 300,00 \$ plus les frais.



Dégagement des bornes fontaines

Malgré que nos bornes fontaines ne peuvent servir pour le service incendie, nul ne doit déposer de la neige ou tout autre objet dans un rayon de un mètre et demi (1,5 m) d'une borne d'incendie. Il s'agit de l'article 2.1 du règlement n° 545-12 applicable par le service d'incendie. Nous devons avoir accès à ces accessoires en tout temps durant la période hivernale.

Permis et certificats



L'hiver est un temps idéal pour commencer à penser à vos projets pour le printemps prochain. En effet, nous vous rappelons que la réglementation stipule que le délai d'émission d'un permis ou d'un certificat est de maximum trente (30) jours. Dans la plupart des cas, certains documents doivent accompagner votre demande de permis. Par conséquent, nous vous invitons à venir rencontrer l'inspecteur en bâtiment et en environnement afin d'entamer la réflexion et la préparation concernant vos projets à venir.

Pour toute question ou information concernant votre propriété ou la réglementation municipale, nous vous suggérons de ne pas hésiter à communiquer avec nous.

Ressources en ligne

Nous vous informons qu'il vous est possible d'accéder à notre site Internet pour la cartographie de la municipalité, aux règlements municipaux ainsi qu'aux différents formulaires nécessaires pour les demandes de permis. Cet accès peut faciliter votre recherche d'information.



En terminant, nous tenons à vous souhaiter nos meilleurs vœux pour le temps des Fêtes et un excellent début d'année 2024 dans la santé et la joie!

Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

Retour automne 2023

Fête de Saint-Barthélemy

Le 9 septembre dernier, nous avons eu le bonheur de célébrer la fin de l'été avec la Fête de Saint-Barthélemy.

Pour l'occasion, nous avons eu le droit à des jeux gonflables, un mur d'escalade, un 9 trous de mini-golf et la présence des pompiers. Nous avons terminé l'événement avec la reprise des feux d'artifice de la Fête nationale. Merci aux organismes communautaires d'avoir pris part à l'événement.

Nous désirons prendre le temps de vous remercier pour votre participation. Cela nous a fait chaud au cœur de vous avoir vu en si grand nombre.

Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps pour rendre cette journée mémorable.



Merci à nos commanditaires



Fête de l'Halloween

Encore cette année, nous avons organisé un avant-midi familial sous le thème de l'Halloween. C'était le 28 octobre dernier qu'avait lieu l'activité au centre communautaire. Au programme, il y avait de la décoration de citrouilles, un magnifique bar à bonbons ainsi qu'un photobooth. Un concours de déguisement était aussi organisé. La gagnante, Vicky, s'est méritée une chaudière de bonbons Kandju.

Nous désirons remercier les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet événement.



Rappel des politiques existantes en loisir

Au cours des dernières années, le conseil municipal a adopté quelques politiques de loisirs qui vous permettent de bénéficier d'un retour d'argent ou encore de rabais sur vos inscriptions. Voici donc un rappel de celles-ci ainsi qu'une petite description de ce qui vous est offert.

Politique de Soutien aux activités sportives et culturelles

Dans un objectif de promotion de saines habitudes de vie et de développement des connaissances chez les jeunes de Saint-Barthélemy, la Municipalité offre un soutien financier pour les résidents admissibles inscrits à certaines activités physiques et culturelles dans les municipalités voisines, **lorsqu'un coût supplémentaire non-résident s'applique.**

- La Municipalité pourra rembourser une partie des frais associés aux non-résidents, jusqu'à concurrence de **150 \$ par enfant, par année.**
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les résidents peuvent s'inscrire dans une bibliothèque avoisinante et se faire rembourser la totalité de son adhésion.

Pour déposer une demande, vous devez compléter le formulaire accessible sur notre site Internet ou au bureau municipal et fournir toutes les preuves nécessaires.

Pour connaître toutes les modalités, visitez notre site Internet.

Politique de tarification d'activités de loisirs

La politique de tarification d'activités de loisirs permet d'établir des rabais familiaux, mais aussi des rabais pour les enfants de 17 ans et moins et les personnes de 55 ans et plus. Voici les détails :

Tarification pour les résidents de Saint-Barthélemy

Les participants âgés de 17 ans et moins, de 55 ans et plus et les étudiants de moins de 25 ans (avec preuve) :

- Les **participants assumeront 70 %** des frais des activités;
- La **Municipalité de Saint-Barthélemy en assumera 30 %**;

Les adultes de 18 ans et plus assumeront à 100 % les frais.

Pour les familles : une réduction sur le montant total des inscriptions sera accordée aux familles, sans discrimination sur l'âge et l'activité. Il faut toutefois que les cours soient offerts lors de la même session :

- Deux membres : 15 %, trois membres : 20 %, quatre membres et plus : 25 %.

Toutes réductions s'appliqueront automatiquement lors de l'inscription.

Pour plus de détails, visitez notre site Internet.



1^o Programmation activités Hiver 2024



Session de cours

De la semaine du **15 janvier 2024** à la semaine du **25 mars 2024**.

Pas de cours durant la semaine de relâche (du 4 au 8 mars 2024)

Période d'inscriptions

Du 5 décembre 2023 à 9 heures au 20 décembre 2023 à 16 heures.

Priorité aux citoyens du 5 au 12 décembre 2023.

Les inscriptions se feront en ligne (**via Qidigo**) ou en personne au bureau municipal.

Mode de paiement

Carte de crédit, carte de débit, chèque ou argent comptant.

Notez qu'aucune taxe ne sera chargée. Il y a cependant des frais administratifs de **3 % inclus dans les prix.**

Aucun paiement ne sera accepté après la fin de la période d'inscription.

Le montant en ROUGE = le coût si vous bénéficiez de la politique de tarification (p.9).

Politique de remboursement

Pour connaître notre politique de remboursement, veuillez visiter notre site Internet.

Cours d'espagnol

Offert pour les 16 ans et plus | Places limitées à 30

🕒 Les lundis, de 14 heures à 15 h 30

📍 Chalet des loisirs

Pourquoi apprendre l'espagnol? Parce que c'est une des langues les plus parlées au monde. Que ce soit pour le travail, voyager, ou un simple intérêt personnel, apprendre l'espagnol vous procurera un sentiment d'accomplissement et vous sera utile toute votre vie. **Professeure : Claudette Lafrenière**



Coût régulier : 154,50 \$ Avec politique : 108,15 \$

Danse country

Offert pour les 16 ans et plus | Places limitées à 30 (min. 16)

*** De la semaine du **22 janvier 2024** à la semaine du **25 mars 2024**. ***

Il y aura un cour durant la semaine de relâche (du 4 au 8 mars 2024)

🕒 Les lundis, de 19 h à 20 h 30

📍 Gymnase de l'école Dusablé

Sortez vos bottes et chapeaux de cowboy et venez vous déhancher au rythme de la musique entraînante. Plusieurs chorégraphies seront présentées. **Professeur : Stéphane de Country Step Lanaudière.**



Coût régulier : 103 \$ Avec politique : 72,10 \$

Tricot et café

Offert à tous | Places limitées à 30

🕒 Les mardis, de 19 heures à 21 heures

📍 Centre communautaire

Que vous soyez expert ou débutant en tricot, cet atelier est pour vous. Venez jaser autour d'un café ou d'un thé tout en apprenant de nouvelles techniques. **Professeure : Lynda Harquail**



Coût régulier : 15,50 \$ **Avec politique : 10,82 \$**

Cours de Pilates

Offert pour les 16 ans et plus | Places limitées à 15 (min. 10)

🕒 Les mercredis, de 19 heures à 20 heures

📍 Centre communautaire

Ce cours ressemble à du yoga, mais est axé davantage sur le renforcement de vos muscles profonds ainsi que votre posture. Matériel nécessaire : un tapis de yoga. **Offert par En Corps**



Coût régulier : 130,75 \$ **Avec politique : 91,52 \$**

Cours pour enfants

Cours de gardiens avertis

Offert pour les 11 ans et plus | Places limitées à 30 (min. 11)

🕒 Samedi 10 février 2024, de 8 h 30 à 16 h 30

📍 Centre communautaire

Permettre aux jeunes de 11 ans et plus d'acquérir les techniques de base en secourisme et les compétences nécessaires pour prendre soin d'enfants plus jeunes qu'eux. **Offert par FPS**



Coût régulier : 56,42 \$ **Avec politique : 39,49 \$**

Cours d'art

Offert pour les 8 ans et plus | Places limitées à 15 (min. 10)

Possibilité de faire le cours parent/enfant

🕒 Samedi 24 février 2024, de 9 heures à midi

📍 Centre communautaire

Profitez de ce matin de février pour faire une initiation à la peinture. Possibilité de faire le cours parent/enfant. Tout le matériel est fourni.

Offert par la Roulotte d'Art

Coût régulier : 40 \$ / personne

Avec politique : 28 \$ / personne



Programmation activités

Hiver 2024

Marché de Noël

Saint-Barthélemy

DÉCEMBRE

SAMEDI ET
DIMANCHE

2-3

9 HEURES À
16 HEURES

2023

Lieu : Gymnase de l'école Dusablé (601, rue Dusablé)

Venez encourager les divers artisans en achetant leurs produits faits avec amour.

Artisans présents

- | | |
|---|---|
| AD, La douce flambée - Bougies de cire végétale | Lilibellule Création - Produits pour animaux |
| Agathe Bergeron - Tisserande | L'Oasis - Produits corporels |
| Atelier Plumimage - Oeuvres en pâte de ciment | Lynda Harquail - Cadeaux artisanaux |
| Avada Patatra - Doudous et produits 0 déchet | Mamie Réconfort - Vêtements au tricot |
| CK - Peinture sur verre | Ménessa - Créations écoresponsables |
| Créations Black and White - Produits pour le corps | Michel Larose - Articles en cuir et bijoux recyclés |
| Érablière Valois - Produits de l'érable | Place Jeunesse Berthier - Artisanats faits par les jeunes |
| L'atelier Chantal St-Cyr - Tuques en tissu | Pierres et fils - Micro macramé |
| La Clef Familiale - Produits alimentaires transformés | Sue-Ann Aubut - Bracelets et porte-clés |

Le moment parfait pour faire l'achat de vos cadeaux de Noël!

Merci à nos commanditaires


 **Desjardins**
Caisse de D'Au-tray

Camping 
du Vieux Moulin



Spectacle de théâtre - *Le petit soldat de plomb*

Offert pour tout le monde | Places limitées à 75

 Le samedi 9 décembre 2023,
10 heures à 11 h 30

 Centre communautaire

À l'approche de Noël, venez assister à un petit spectacle en famille : « La nouvelle aventure rocambolesque du petit soldat de plomb ». À la fin, les enfants pourront faire un bricolage avec les acteurs de la pièce. Du plaisir garanti!

Offert par : Théâtre côte-à-côte

Inscription acceptée jusqu'à la journée même.

Coût : 12,50 \$ / adulte de 13 ans et +
7,50 \$ par enfant de moins de 13 ans.



Festi-Neige L'hiver, on sort prendre l'air!

De retour en 2024, le Festi-Neige propose des activités à faire dehors, en famille. Restez à l'affût, nous publierons davantage d'informations au mois de janvier. Voici tout de même un aperçu de ce qui vous attend :

 **17 février 2024 : Journée Rassemblons-nous!**

Où : Parc des loisirs. | Heures : de 10 à 17 heures

Au programme

-  Jeux gonflables
-  Animation et musique
-  Jeux kermesses
-  Fat bike
-  Feu de joie
-  Glissades sur tubes
-  Service de bar (\$)
-  Pleins de surprises

Verres réutilisables

Vous avez encore votre verre de la Fête nationale ou un autre verre réutilisable? Apportez-le et bénéficiez d'un rabais sur vos consommations.

Bénévoles

Vous désirez vous impliquer auprès de votre municipalité? Faites part de votre intérêt au service des loisirs de la municipalité. Plaisir garanti!

Merci aux commanditaires



Des nouvelles de vos organismes

Le Bureau d'Entraide

Nous voici donc revenus au temps de l'année où tous se préparent pour Noël. Pour nous, au Bureau d'Entraide, cela implique l'organisation de la guignolée et des paniers de Noël. La guignolée aura lieu cette année le 9 décembre 2023 de 9 heures à midi. Des bénévoles bien identifiés passeront chez vous pour amasser des denrées et/ou de l'argent.

Avec la hausse du prix du panier d'épicerie, les besoins d'aide alimentaire sont de plus en plus élevés. Nous croyons que cela peut se faire sentir chez nous aussi. Connaissant la grande générosité des gens de Saint-Barthélemy, nous vous offrons donc ces quelques options :

- Par la poste au Bureau d'Entraide (304-1980, rue Bonin). Joindre le coupon réponse (du publipostage) avec votre chèque si vous désirez un reçu pour fin d'impôt;
- Directement aux bénévoles qui viendront chez vous en leur remettant des denrées, de l'argent ou un chèque à l'ordre du **Bureau d'Entraide**.
- Vous pouvez aussi laisser une enveloppe au Marché Tradition, au bureau municipal ou au BMR;
- Faire votre don par virement Interac au besbinfo@gmail.com.

Si vous désirez commander un panier de Noël, vous devez vous présenter au presbytère du mardi au jeudi, entre 9 heures et 11 heures pour remplir le formulaire.

La distribution des paniers de Noël aura lieu le 16 décembre 2023.

La Plank Jeunesse

Grande nouveauté à la Plank jeunesse de Saint-Barthélemy.

L'équipe de la Plank Jeunesse vous annonce un projet pilote : un Espace pour les 9 à 11 ans. Nous pouvons le présenter comme une préparation à la Maison des jeunes. Ce projet est né à la suite d'un besoin observé chez ce groupe d'âge de se rassembler à la Maison des jeunes. C'est donc à partir du **mercredi 8 novembre 2023, de 17 à 18 heures**, que nous accueillerons vos jeunes. Nous garderons cet horaire pour les mois de novembre et de décembre 2023. Tous les mercredis, de 17 à 18 heures seront réservés aux jeunes de 9 à 11 ans. Lors de cette heure, nous organiserons des activités dirigées et les jeunes seront supervisés de manière accrue.

Nous vous rappelons que la Plank Jeunesse est située au 671, rue Rouleau (coin Lamarche) à Saint-Barthélemy. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone ou par nos réseaux sociaux (Facebook ou Instagram : Place Jeunesse Berthier).

Téléphone : 450 421-1276 ou 450 836-1276 | courriel : placejeunesse@hotmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/placejeunesse.berthier>



L'ESPACE 9-11

LA PLANK DE ST-BARTHÉLEMY.
OÙ : 671, RUE ROULEAU.

VIENS
EXPÉRIMENTER LA
VIE EN MAISON
DE JEUNES

> Tu as entre 9 et 11 ans? - Tu souhaites découvrir c'est quoi la maison des jeunes?
Alors nous t'attendons à l'espace 9-11 pour découvrir La Plank et ce qui s'y passe!

> Chaque semaine, tu pourras participer à des activités ludiques en compagnie des intervenants de la maison des jeunes!

17H00
HEURE D'ARRIVÉE



18H00
HEURE DE DÉPART

TOUS LES
MERCREDIS

VIENS NOUS VOIR!
ON A VRAIMENT HÂTE DE TE RENCONTRER!

Des nouvelles de vos organismes

La Clef Familiale



La Clef Familiale vous invite au Marché de Noël !

Les cuisinières vous ont préparé toutes sortes de délices :

- Tourtière
- Ragoût
- Pâté au poulet
- Caramel
- Brownies
- Beurre pomme
- Herbes salées
- Soupe Toscane
- Bâton chocolat
- Tasse chocolat
- Sucre à la crème
- Sauce à spaghetti
- Cornichon
- Biscuit
- Cornet au sucre



Abonnez-vous à notre page Facebook et vous avez la chance de gagner un panier alimentaire.

**Tourtières, ragoût et pâté au poulet sur commande seulement.

*La Clef Familiale Saint-Barthélemy : 1980, rue Bonin Saint-Barthélemy (édifice bureau municipal)
450 885-3511, poste 5017.*



FADOQ de Saint-Barthélemy

fadoq

Bonjour à vous tous,

Souper des Fêtes : Le souper des Fêtes aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 au local de la FADOQ. Pour y assister il faut vous procurer votre billet au coût de 25,00 \$ par personne auprès de madame Lise Barrette au 450 885-1211 avant le 5 décembre.

Voici les activités à venir en 2024 : Nos dîners auront lieu les mardis 16 janvier, 20 février, 19 mars et 16 avril 2024 dès 11 h 30. Des repas chauds seront servis, suivront du bingo ainsi que des activités à votre choix, soit du jeu de poches, des jeux de cartes et du billard. Toutes les activités ont lieu au local de la FADOQ situé au Centre communautaire, 2^e étage. L'assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 22 avril à 13 h 30.

Vous avez 50 ans et plus? Nous vous invitons à devenir membre de la FADOQ, il y a plusieurs avantages et rabais accordés aux membres. Le coût annuel de la carte de membre est de 25,00 \$ mais si vous désirez payer votre carte pour deux ans le coût sera de 45,00 \$, vous sauvez donc 5,00 \$.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux temps des Fêtes et que Santé, Amour et Joie soient au rendez-vous tout au long de l'année 2024.

Pour toute information, vous pouvez me contacter au 450 885-3036.

Carmen Duhaime, présidente



Se préparer aux sinistres



Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Il est possible que vous ayez à vous débrouiller sans source d'énergie ni eau potable. Il est important **d'être autosuffisant pendant au moins 72 heures.**

Voici ce que l'on doit mettre dans sa trousse de secours pour la maison :

- Un sifflet, une boussole et un canif;
- Une carte routière ou un GPS;
- Articles de toilette;
- De l'écran solaire;
- Lunettes de soleil
- Médicaments d'ordonnance;
- Médicaments en vente libre;
- Bottes de randonnée;
- Vêtements imperméables et de rechange;
- Tente, sac de couchage et matelas de sol;
- Réchaud et combustible;
- Ustensiles de cuisine;
- Petit coffre à outils et sac à dos;
- Jeu de cartes, livres et revues;
- Masques anti-poussière (si l'air est contaminé).

Quoi mettre dans sa **TROUSSE DE SECOURS**



EAU POTABLE
*2 litres / personne / jour
pour 3 jours*



**NOURRITURE
NON PÉRISSABLE**
provisions pour au moins 3 jours



**OUVRE-BOÎTE
MANUEL**



RADIO À PILES
avec piles de rechange



**LAMPE FRONTALE
OU DE POCHE**
avec piles de rechange



**BRIQUET OU ALLUMETTES
ET CHANDELLES**



**TROUSSE DE
PREMIERS SOINS**

source : Sécurité civile du Québec

Faire son plan d'urgence

Dans une situation d'urgence, vous êtes les premiers responsables de votre sécurité. Il est donc important de bien vous préparer à toutes situations inattendues. Voici donc quelques conseils :

- Faire sa trousse de secours et la ranger dans un espace facilement accessible;
- Faire un plan d'évacuation et le pratiquer avec toute sa famille;
- Planifier un itinéraire pour quitter votre quartier ou votre secteur;
- Faire l'inventaire de vos biens sous forme de liste, de photos ou de vidéos;
- Il est important de connaître comment fermer l'eau, l'électricité et le gaz;
- Dresser une liste des coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence.



Pour en apprendre davantage sur les préparatifs en cas de mesures d'urgence, nous vous invitons à consulter le site Internet du gouvernement du Québec.

Réduire ses déchets dans le temps des fêtes, c'est possible!

Trucs et astuces :

Trier les jouets et objets qui ne servent plus et les apporter dans un organisme communautaire qui leur donnera une deuxième vie

Utiliser de la vaisselle lavable

Réutiliser les emballages, les choux, les boîtes-cadeaux et les rubans

Réutiliser les décorations d'une année à l'autre

Diminuer le gaspillage alimentaire en congelant ou en partageant les restes de table

Offrir des cadeaux utiles, du temps ou des activités

Trier plus, trier mieux!

Bouteilles de vin, papier d'aluminium, boîtes de carton, emballages de papier :
au bac bleu!

Papier ciré, serviettes de table en papier, papier sulfurisé :
au bac brun ou au composteur!



*Bon temps
des fêtes!*





BONNES PRATIQUES

La saison froide est arrivée !



Je déneige les sorties, les balcons, la terrasse et les fenêtres après chaque chute de neige.



Je laisse refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal et j'attends au moins **7 jours** avant de les transvider.



Je m'assure que l'intérieur des plinthes électriques est vide de tout objet, comme du papier journal et j'éloigne d'une distance sécuritaire les rideaux et les meubles (au moins **10 cm** en avant et **15 cm** au-dessus).



SOYEZ TOUJOURS VIGILANT!



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



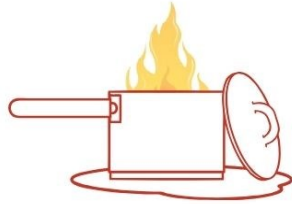
Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0



BONNES PRATIQUES

CONSEILS DU CHEF - EN CUISINE

Au Québec, près du tiers des incendies de bâtiments résidentiels débutent dans la cuisine, soit environ 1 300 incendies par année.



Si je quitte la cuisine ou mon domicile, je ferme les appareils de cuisson.



Je ne range pas d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière et j'éloigne les enfants/animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés.



Il ne faut jamais tenter d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau; l'ajout d'eau alimente et propage le feu. Utilisez un extincteur !



J'utilise les bons équipements lorsque je cuisine:

- Une minuterie;
- Des mitaines pour le four;
- Des poêles avec protège-poignée;
- Une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat;
- Un extincteur portatif à poudre ABC dont je sais me servir qui reste toujours à proximité.



SOYEZ TOUJOURS VIGILANT!



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

DÉCEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						





JANVIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
28	26	27	28	29		

Légende

 Recyclage	 Compost
 Ordures	 Séances du conseil municipal

Dates importantes

2-3 décembre 2023 : Marché de Noël
 17 février 2024 : Festi-Neige : Journée rassemblons-nous!
 Du 21 décembre 2023, 16 h 30 au 8 janvier 2024 :
 Bureau fermé (Période des Fêtes)